

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 2

Artikel: La Suisse et le commerce extérieur français
Autor: Senarclens, Jean de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888505>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SUISSE

et le commerce extérieur français

par

Jean de Senarclens

Directeur général de la Chambre de commerce suisse
en France

L'expansion nécessaire du commerce extérieur

On prête à l'un des récents présidents du Conseil des ministres cette réponse à un fonctionnaire qui attirait son attention sur le danger qu'il y aurait à restreindre trop rigoureusement et trop longtemps les importations : « Peu m'importe à quel niveau s'établira l'équilibre du commerce extérieur, pourvu qu'il s'établisse. » On ne saurait exprimer plus brutalement la priorité que l'on donne souvent aux préoccupations financières sur le souci du développement industriel et commercial. C'est en vertu de ce principe que le gouvernement français a maintenu les restrictions décrétées en février 1952, ce qui a eu pour effet, d'une part de laisser s'épanouir les prix intérieurs dans un climat de protection et de limitation de l'offre, d'autre part d'indisposer l'étranger qui est aussi parfois, ne l'oublions pas, un client. Hausse des prix, mécontentement de la clientèle, ce sont là deux facteurs qui agissent dans le même sens, au détriment des exportations. L'État qui, pour équilibrer sa balance commerciale, restreint ses importations, évoque l'image d'un chien qui court après sa queue, car une baisse systématique et prolongée des importations entraîne fatalement celle des exportations, qui à son tour oblige à de nouvelles restrictions sans que jamais l'équilibre recherché puisse être réellement atteint. En revanche, l'État qui s'efforce, tout en accueillant libéralement les produits de l'étranger, de développer ses exportations, finit tôt ou tard, si les ressources et l'ingéniosité ne lui font pas défaut, par voir se réaliser l'équilibre qu'il n'a pas directement cherché.

Quatre chiffres suffiront à illustrer ce que je viens d'avancer : en mars 1951, l'Allemagne est débitrice de l'U. E. P. pour 458 millions de dollars, la France créditrice pour 260 millions. A fin décembre 1953, les positions étaient renversées, l'Allemagne figurant en tête des créanciers extrêmes de l'U. E. P. avec un excédent de 821 millions de dollars, la France accusant de son côté un solde passif de 832 millions de dollars. Et les observateurs s'accordent à déclarer que l'essor économique de l'Allemagne est essentiellement lié à la réforme monétaire, opérée en juin 1948 par les autorités d'occupation et à la politique libérale chère à son ministre de l'économie nationale, le Dr Erhardt. Nous reviendrons tout à l'heure

au problème de la réforme monétaire. Quant au libéralisme économique, il s'est exercé tout particulièrement dans le domaine des importations et a eu pour effet un développement remarquable du commerce extérieur.

Aujourd'hui, l'opinion publique française prend conscience de plus en plus clairement du danger que fait courir au pays la politique restrictive inaugurée en février 1952 et commence à mesurer l'importance du problème du commerce extérieur, qui n'est pas tellement un problème de balance qu'un problème de volume. En effet, l'intensité de ses échanges extérieurs est pour un pays à la fois un indice et une source de prospérité. Indice de prospérité, car elle témoigne de la capacité de son industrie, de son agriculture et de son commerce, à soutenir la concurrence étrangère. Source de prospérité car elle accroît le « chiffre d'affaires » de la nation, élargit son horizon économique et l'assiette de ses ressources. C'est pourquoi je serais presque tenté de paraphraser cette malheureuse déclaration citée au début de mon exposé : « Peu importe si la balance commerciale est créditrice ou débitrice, pourvu que le volume des échanges soit élevé et en constant développement. »

Chacun admet en effet plus ou moins que l'exportation est génératrice de richesses — et encore de nombreux industriels ne se résolvent-ils à exporter leurs produits que faute de débouchés intérieurs — mais rares sont ceux qui considèrent l'importation, je ne dirai pas avec bienveillance, mais avec indulgence. Et pourtant, loin de mériter cette défaveur, l'importation concourt, tout comme l'exportation, à l'élévation du standing d'une nation.

Or, que voyons-nous dans nos deux pays? Pour l'année 1953, le commerce extérieur de la France, importations plus exportations, représente 46.000 francs par habitant; celui de la Suisse, converti en francs français, 180.000 francs, c'est-à-dire environ quatre fois plus. Il est évident que la France n'est pas au même titre que la Suisse tributaire de l'étranger. Elle trouve dans son sol et sur son sol une part importante des matières premières, de l'énergie et des denrées alimentaires qu'elle consomme, ce qui n'est pas le cas de la Suisse, presque entièrement dépendante de ses échanges extérieurs. Il n'en reste pas moins vrai que notre pays tire une part considérable de sa prospérité actuelle

de ses importations et de ses exportations, source de stabilité intérieure, de plein emploi, de richesse. Chacun sait d'ailleurs en Suisse qu'il serait aussi vain de vouloir dissocier l'importation et l'exportation que pour un agriculteur de prétendre récolter sans avoir semé.

Nuages sur l'amitié franco-suisse ?

C'est pourquoi les questions de commerce extérieur ont un tel retentissement en Suisse, alors qu'elles n'intéressent en France qu'un cercle relativement restreint de spécialistes. C'est pourquoi aussi une difficulté surgissant dans les relations franco-suisse, alors qu'elle passe absolument inaperçue du public français, suscite de violentes réactions dans la presse suisse. A leur tour ces réactions provoquent en France la stupéfaction, car on ignore généralement les causes qui les ont motivées. C'est ainsi qu'un grand quotidien parisien du matin s'étonnait et s'affligeait récemment dans son éditorial de ce qu'il intitulait « des nuages sur l'amitié franco-suisse ». Qu'en est-il exactement sur le plan des échanges commerciaux ?

Alors que dès la libération, la Suisse, comme il était naturel, ouvrait ses frontières à tous les produits que la France était en mesure de lui livrer, il a fallu plusieurs années pour parvenir, dans l'autre sens, à un régime et un volume d'affaires satisfaisants. Les contingents contractuels d'importation de produits suisses en France augmentaient progressivement et par paliers successifs d'une moyenne mensuelle de 22 millions de francs suisses, c'est-à-dire, au cours actuel, de 1.750 millions de francs français, à 1.900 millions, puis 2.700 millions, enfin, dans l'accord du 8 décembre 1951, à 3 milliards de francs. Parallèlement, un nombre de plus en plus élevé de produits se trouvaient affranchis du contingentement. La France prenait la tête du mouvement de libération des échanges intra-européens et exonérait à fin 1949, 50 %, en 1950, 60 %, enfin, le 9 septembre 1951, 75 % de ses importations de toutes restrictions quantitatives.

Les exportations françaises bénéficiaient de cette politique libérale. Leur moyenne mensuelle, à destination de la Suisse, passait, après les chiffres suisses convertis en francs français au cours actuel, de 880 millions en 1945 à 3.200 millions en 1947 et 4.500 millions en 1951. La balance commerciale se soldait régulièrement en faveur de la France, dont les exportations dépassaient cette dernière année, à vrai dire exceptionnelle en raison des mouvements considérables de matières premières stratégiques consécutifs à la guerre de Corée, de plus de 50 % les importations en provenance de Suisse.

Malheureusement, la hausse des prix survenue en France, surtout à partir de septembre 1951, a eu des effets déplorable sur ses échanges avec ses autres partenaires et l'a contrainte, en février 1952, de remettre toutes ses importations sous contingents, ceux-ci étant fixés, à partir du deuxième trimestre 1952, à 50, puis à 60 % d'un chiffre de référence. C'est sous ce régime de restrictions que nous avons vécu tout au long de l'année 1953. Au 31 mars prochain, il aura duré vingt-six mois et la moyenne mensuelle des contingents d'exportation suisses vers la France sera retombée, pour cette période, à 1.500 millions de francs français. Au cours de l'année dernière, cette moyenne aura été de 1.800 millions de francs contre 3 milliards en 1951.

Ces chiffres n'ont toutefois qu'une valeur théorique en raison des nombreuses possibilités qui existent de réaliser

des importations hors-contingents. Je ne citerai que les comptes E. F. A. C., les comptes 10 % équipement, les opérations INEX et EXIM, les contingents de foires, pour ne pas parler des opérations de compensation, qui ne sont guère réalisables avec la Suisse. C'est ainsi qu'en fait les importations françaises de produits suisses se sont élevées en moyenne mensuelle, en 1953, à 2.460 millions de francs français, chiffre identique à celui du premier semestre 1951.

Là réside précisément l'une des sources de malentendus qui existent entre la France et la Suisse. Les exportateurs suisses et leurs clients en France s'irritent de voir leurs contingents réduits de 40 %, les autorités françaises répliquent : « De quoi vous plaignez-vous ? Regardez les statistiques : elles témoignent d'une stabilité remarquable des ventes suisses en France ! » Certes, mais la structure de ces ventes accuse de profondes distorsions : les produits d'exportation suisse traditionnelle subissent pleinement, pour la plupart, l'effet des restrictions, tandis que les biens que l'on aurait qualifiés autrefois d'essentiels voient leurs ventes se maintenir ou même se développer. Quoi de plus naturel d'ailleurs, dans l'état actuel du régime français d'importation ? Celui-ci pose en effet le principe de la réduction uniforme de 40 %, qu'il corrige incontinent par des mesures d'exception en faveur des matières premières, qu'il qualifie d'*incompressibles* et des biens d'équipement qu'il permet d'importer *hors-contingents*. Ce régime opère donc une discrimination de fait entre les produits jugés indispensables à l'économie française, qui entrent en France en quantités égales ou accrues, et ceux qui intéressent au premier chef les pays fournisseurs et n'entrent dans aucun des systèmes d'importations hors-contingents, produits dont les ventes sont effectivement réduites de 40 %. C'est ainsi que les résultats statistiques de 1953 font apparaître, par rapport au premier semestre 1951, une augmentation de 9 % pour les machines, les instruments et les appareils, une diminution de 23 % sur la bonneterie, de 29 % sur les tissus de coton, de 39 % sur les raccords, de 45 % sur les chaussures, de 60 % sur les crayons, de 62 % sur les fils de coton.

Mais le plus grave est qu'à la faveur des restrictions les tendances protectionnistes de certaines industries se sont développées et que chaque mois qui s'écoule rend plus facile un retour en arrière. Alfred Sauvy a écrit : « Chaque fois qu'un problème est abordé isolément, c'est la solution dirigiste qui s'impose. » Ce qui signifie que chaque industrie peut invoquer d'excellentes raisons pour demander à être protégée contre la concurrence étrangère, mais, ainsi que l'a excellemment dit M. Antoine Pinay, ancien président du Conseil des ministres : « On ne peut être à la fois libéral au nom de ses principes et protectionniste au nom de ses intérêts. »

Si nous reprenons l'analyse de nos échanges au cours des derniers mois, nous pouvons dire que les griefs de nos compatriotes portent davantage sur des questions de force que sur le volume même de ces échanges. Ils constatent que les restrictions décrétées à partir du 4 février 1952 l'ont été à titre provisoire et que l'on vient de célébrer leur deuxième anniversaire ; que les négociations se répètent tous les six mois et se prolongent à l'infini, sans que pour autant le statut des échanges s'en trouve amélioré. Si l'on additionne les retards accumulés depuis deux ans dans la mise en vigueur des différents accords, arrangements, *modus vivendi*, échanges de lettres franco-suisse, on obtient 129 jours, soit plus de 2 mois de retard en moyenne par année, pendant lesquels les hommes d'affaires s'interrogent, s'impatientent, s'irritent,

et qui pèsent en conséquence lourdement sur le climat des échanges franco-suisses. Quoi d'étonnant dès lors si l'humeur des intéressés s'en trouve assombrie et si le volume des exportations françaises en subit le contre-coup?

Les remèdes

Comment améliorer cette situation, où les ombres paraissent dominer assez nettement les lumières?

Les commissions, les études, les rapports d'experts, les avis de toutes sortes n'ont pas manqué, ces derniers temps, sur les améliorations à apporter au statut du commerce extérieur : rapport de la Commission des comptes et des budgets économiques de la nation, présidée par M. Pierre Mendès-France; rapport de M. Charles Barangé, rapporteur général de la Commission des finances de l'Assemblée nationale; rapport de M. Jean Berthoin, rapporteur général de la Commission des finances du Conseil de la République; rapport de M. André Hugues, présenté au nom de la Sous-Commission du commerce extérieur siégeant au sein de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale; rapport de M. Jean-Marie Louvel, ministre de l'industrie et de l'énergie, étude de l'O. E. C. E. sur l'économie française.

Ces différents documents, cités parmi beaucoup d'autres, et les nombreux commentaires qui les ont accompagnés, ont posé le problème de la disparité des prix français et étrangers, ont insisté sur la nécessité d'une stabilité financière et ont dénoncé les méfaits du protectionnisme.

L'échéance du 1^{er} mars 1954

Le Conseil des ministres de l'O. E. C. E., de son côté, a exprimé le vœu, dans sa dernière session, que la France revienne au plus tôt à la libération de 75 % de ses importations et fasse rapport pour le 1^{er} mars sur les mesures qu'elle aura prises à cet effet. Voilà donc la France placée devant une échéance précise. Comment va-t-elle y faire face?

A en croire M. Joseph Laniel, Président du Conseil, qui le 6 janvier retraçait l'évolution économique et financière de la France depuis son arrivée au pouvoir, la situation s'est à tel point améliorée au cours de ces derniers mois que l'on peut envisager l'avenir avec confiance. Il est certain, malgré le caractère exceptionnel ou même anormal de certaines ressources, que l'amélioration de la balance du commerce extérieur, la reconstitution des réserves d'or et de devises, la bonne tenue du franc sur les marchés étrangers, l'allègement de la trésorerie permettent de conclure, ainsi que le disait M. Wolff en conclusion à l'enquête sur le franc français, que nous avons publiée en octobre dernier dans la « Revue économique franco-suisse », que la phase de préstabilisation touche à sa fin et que les conditions semblent réunies, qui permettraient à l'économie française de retrouver sa vitalité et son expansion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Mais pour cela, il faut une impulsion. En termes de mécanique, nous dirions que les compressions sont suffisantes, que l'essence arrive normalement, que la mécanique est solide, mais que l'allumage se fait mal. Il faut une étincelle pour déclencher l'explosion et mettre le véhicule en marche.

Il ne m'appartient pas de déterminer ce que devrait être cette étincelle. Dans un récent article qui a fait grand

bruit, M. Jacques Rueff a courageusement posé, et résolu par l'affirmative, le problème de la dévaluation. Il est de fait qu'une réforme monétaire, lorsqu'elle peut être réalisée dans un climat de stabilité politique, économique et sociale, comporte en elle-même de puissants stimulants parce qu'elle déclenche des mécanismes automatiques qui animent les différents secteurs de l'économie : développement des exportations, rapatriement de capitaux, encouragement des investissements, pour ne citer que les principaux.

Craignant en revanche les revendications sociales que ne manquerait pas de provoquer un tel ajustement, M. Edgar Faure lui préfère une politique de stabilité des prix et d'expansion industrielle. En matière de commerce extérieur, il songe déjà au rapport qu'il devra remettre le 1^{er} mars à l'O. E. C. E. et envisage, paraît-il, de libérer à cette date une nouvelle tranche de 10 % des importations et de déposer un plan prévoyant le retour en 18 mois à la règle des 75 % de libération.

M. Louvel, de son côté, a présenté le 4 février au Conseil des ministres, un programme d'assainissement et de développement de l'industrie qui prévoit la libération totale des importations, mais en 4 ans! Le même ministre de l'Industrie et du Commerce déclarait, il y a moins d'un mois : « Les protections qu'il a été nécessaire d'élever ne sauraient être que transitoires », mais les espoirs qu'a fait naître cette promesse ont été vite déçus. Il a précisé, en effet, que la première étape devrait être fixée au 1^{er} janvier 1955 et porterait de 30 à 50 % la proportion des matières premières libérées, de 10 à 25 % celles des produits fabriqués. L'année suivante, les pourcentages de libération passeraient de 70 à 40 %, en 1957 à 90 et 60 %, en 1958, à 100 % dans les deux secteurs. Nous ne pouvons croire que ce programme, qui laisse d'ailleurs de côté le secteur agricole comme étant de la compétence d'un autre ministère, procède d'une étude complète de tous les éléments du problème.

Chacun s'accorde en effet à déplorer le niveau élevé des prix et à l'imputer pour une part importante aux barrières dont s'entoure l'économie française. Certains réalisent même que les restrictions d'importation ne sont pas du goût de tous les partenaires de la France et ne sont pas étrangères à la stagnation des exportations. Alors ne vaudrait-il pas mieux proposer un plan courageux de réforme du commerce extérieur, de retour aux contingents intégraux et de libération des importations?

Si l'on m'objecte qu'une telle politique présente des risques trop graves d'envahissement du marché français par des marchandises étrangères, je répondrai que dans plus d'un secteur la production française est compétitive, que la crainte est toujours mauvaise conseillère et qu'en ce qui concerne mon pays, les produits suisses ne présentent en tout cas pas ce risque-là, car ce sont dans leur immense majorité des produits de qualité hors série, de prix élevé. Si donc la France estime qu'elle ne peut courir le risque d'une libération générale en provenance de tous ses partenaires européens, elle peut élargir ses échanges par un système de contingents larges et non limitatifs, avec certains d'entre eux, à titre d'essai.

Une fois de plus, la Suisse figure parmi les meilleurs clients de la France. Elle lui laisse une balance commerciale largement excédentaire. Elle pratique une politique d'importation profondément libérale. A eux seuls ces faits justifieraient que l'on réintroduise, dans le statut des échanges franco-suisses, la notion de réciprocité.

Jean de Senarclens